

La Langue française en Guinée : Jeux et Enjeux

Raymond Georges Camara

La politique éducative du gouvernement guinéen vise à réaliser progressivement l'insertion de l'éducation dans le dispositif de redressement national et l'édification d'une économie fondée sur l'épanouissement de la libre entreprise. L'éducation est ainsi placée au service du développement économique du pays et en constitue son préalable.

Face à cette nécessité, le gouvernement a exprimé avec force sa volonté politique de réforme dans le secteur de l'éducation: le discours programme d'avril 1984 fait mention de l'urgence d'opérer des changements profonds dans le système éducatif, notamment dans ses finalités, dans son contenu et dans ses structures. A cet effet, la Conférence Nationale de l'Education (mai-juin 1984) a assigné entre autres pour le développement de l'éducation trois grands objectifs :

- la restructuration du système éducatif
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation
- le renforcement de la capacité de gestion, de planification, d'administration de l'éducation.

La Guinée connaît à l'heure actuelle et depuis plusieurs années un large mouvement de rénovation des actions pédagogiques. Il importe de saisir les enjeux de ce processus pour en dégager les actions à conduire, les partenaires à associer, les moyens à mettre en oeuvre. Le rôle du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique (MEPU-EC), en ce qui concerne la refondation des structures, des programmes d'enseignement, d'apprentissage et de formation est donc de se centrer sur les outils d'analyse du système, d'identifier les problèmes, notamment ceux de la langue, des apprentissages, des évaluations et des certifications dans le contexte donné, mais aussi ceux liés aux infrastructures, à la gestion des personnels et des carrières, à l'ouverture de l'école sur la société civile...

I) L'enseignement en Guinée : état des lieux

1) La structure du système éducatif

L'éducation et la formation en République de Guinée sont gérées par trois Ministères:

Le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique qui a en charge l'enseignement élémentaire (6 années, 853 623 élèves scolarisés dans 4.602 écoles formés par 19.244 maîtres dont 4.813 femmes) et l'enseignement secondaire (4 années pour le premier cycle et 232.567 élèves dont 65.334 fille fréquentent 4.44 collèges et lycées publics et privés.

Ces élèves sont encadrés par 6.471 professeurs titulaires dont 575 femmes').Y est rattaché l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP) qui a en charge l'élaboration des programmes. Les Inspections Régionales de l'Education, au

nombre de 8, sont les structures déconcentrées de ce Ministère et elles chapeautent 36 Directions Préfectorales de l'Éducation.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) auquel sont rattachés le Centre d'Études de la Langue Française (CELFF), le Centre d'Études de la Langue Anglaise (CELA), l'Institut de Recherche et de Linguistique Appliquée (IRLA) et l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée (ISSEG).

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) qui gère, entre autres, les Ecoles Normales d'instituteurs (ENI).

Il existe deux filières d'enseignement qui cohabitent de la première année du primaire jusqu'à la licence (bac+3) :

- la filière « enseignement général » dans laquelle le français est langue d'enseignement,
- la filière « franco-arabe » dans laquelle l'arabe est langue d'enseignement et le français est enseigné comme une langue étrangère.

Cette seconde filière bénéficie d'épreuves aménagées au BEPC et aux deux baccalauréats. Pour accéder à ces établissements privés (entrée au collège comme au lycée), il est nécessaire de réussir le même type d'examen que pour la « filière » publique.

2) L'évolution du collège et du lycée

S'il faut reconnaître que de gros efforts ont été fournis au cours de la dernière décennie dans le domaine de l'école primaire pour la plupart des pays africains appuyés par une mobilisation réelle de nombreux bailleurs de fonds, force est de constater que l'enseignement secondaire ne semble pas avoir bénéficié d'une réflexion quant à ses finalités propres et à ses objectifs spécifiques en terme de formation et d'insertion sociale des adolescents. Un parcours scolaire unique au collège dans la plupart des cas, se limitant à un enseignement général, ne fonctionnant que pour 10 à 20% d'une classe d'âge, et l'absence de passerelles vers des filières de formation débouchant sur des secteurs porteurs d'emploi, constituent un paradoxe difficilement acceptable pour les populations comme pour les États et leurs bailleurs de fonds au vu des efforts financiers consentis dans un grand nombre de pays en développement.

L'étude des derniers rapports mondiaux sur le développement humain (PNUD) et des rapports mondiaux sur l'éducation (UNESCO) montre que le taux de déscolarisation varie, selon les pays, entre 50 et 80% des élèves qui débutent ce cycle. Ces enfants qui abandonnent leurs études avant la fin, du collège ou du lycée ne disposent ni des rudiments de culture générale, ni des éléments de base qui leur permettraient de s'insérer dans le tissu social. Cette situation disqualifie le système actuel et constitue, à terme, une réalité préoccupante qui peut s'avérer explosive. Cette situation pose le problème global de l'enseignement secondaire et de ses finalités. Les décideurs et les responsables politiques, techniques administratifs des systèmes éducatifs (SE) n'ont pu être pas encore pris la pleine mesure de la tâche et des enjeux socioéconomiques liés à ce niveau d'enseignement.

La difficulté rencontrée par les autorités politiques et éducatives pour résoudre le problème de l'insertion des masses de jeunes qui ont abandonné volontairement, qui ont été forcés de quitter le SE ou qui ont acquis des diplômes sans beaucoup de perspectives d'emploi, a largement contribué à dévaloriser, notamment aux yeux des parents d'élèves, une « école » qui s'appuie uniquement sur les diplômes. D'autre part, ces SE requièrent de la part des familles un investissement de plus en plus important : frais de scolarité,

équipement et transport des enfants, paiement du salaire des enseignants, contribution aux réparations ou extension de locaux, etc. avec peu de Garanties quant à l'insertion. Un certain nombre de dérivés, doublées d'un absentéisme fréquent des enseignants, ne contribuent pas à rendre attractive une scolarisation complète.

Devant la perspective d'un tel risque politique et social, la problématique est de se demander comment organiser un enseignement secondaire qui procure des qualifications, des repères et des perspectives d'insertion sociale autres que des activités précaires dans le secteur informel. Nous devons trouver des réponses appropriées et engager le collège et le lycée dans de nécessaires adaptations aux réalités socio-économiques de nos pays. Pour ce faire, nous devons définir leur nature et celle des modalités d'accueil et de rétention des élèves. L'axe central de ces politiques éducatives à définir passe par le curriculum. Nos techniciens et nos experts, guidés par des finalités et des profils de sortie négociés par l'ensemble du corps social, peuvent alors repenser ou améliorer les contenus des programmes, rénover les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, élaborer des auxiliaires pédagogiques. Ils peuvent également faire des propositions pour la formation des enseignants et des administrateurs de l'éducation.

3) Les enjeux

Face à une urbanisation galopante et du fait que la croissance ne peut être assurée, pour l'instant, ni par un secteur industriel encore embryonnaire, ni par des emplois dans une fonction publique saturée, la croissance en Afrique ne peut être obtenue que par le développement de Petites et Moyennes Entreprises (PME), par celui des activités artisanales, du tourisme, souvent balbutiant à quelques exceptions près, et par une modernisation de l'agriculture.

Au regard de cette situation, les enjeux pour l'enseignement secondaire (et surtout pour le premier cycle) sont considérables, dans la mesure où les besoins en compétences et en qualifications se situent pour l'essentiel à ce palier de la scolarisation. Il constitue pour le plus grand nombre d'individus, et nous n'évoquerons pas ici le problème de la scolarisation des filles, le dernier palier pour l'accès à une culture générale. Il est donc impératif d'en faire « *le lieu privilégié d'acquisition d'un potentiel de compétences étroitement articulé avec les impératifs de la croissance, du développement socio-économique et de la citoyenneté* ». Une telle perspective suppose une redéfinition et un changement radical de sa mission, de son organisation et de son fonctionnement.

4) Le contexte de fonctionnement des établissements secondaires

Le fonctionnement du collège et du lycée, en Guinée comme dans beaucoup de pays africains, se caractérise par une accumulation de difficultés :

- effectifs pléthoriques, concours d'accès rendus très sélectifs du fait de la pression démographique plus que de la recherche d'une formation qualifiante.
- pénurie générale de moyens matériels, d'infrastructures et d'encadrement insuffisance de matériel didactique et d'auxiliaires pédagogiques
- insuffisance de formation continue des enseignants ; existence rarissime de corps d'encadrement et de contrôle dotés de moyens de fonctionnement.

Cette situation est encore aggravée par le poids des mesures édictées par les bailleurs de fonds. En effet, l'affectation quasi exclusive des aides au seul secteur de l'école de base et la politique de « recrutement zéro » rendent difficile voire impossible la mise en oeuvre d'actions de rénovation significatives.

La dégradation des conditions de vie et de travail des enseignants, l'insuffisante valorisation de leurs carrières, les conditions d'exercice de leur profession constituent un

légitime facteur de démotivation et ne favorisent pas l'implication des personnels dans la mise en oeuvre d'une nécessaire rénovation, tant du point de vue des programmes que des méthodes d'enseignement qui restent encore trop directives, expositives, théoriques et centrées sur les contenus.

Le poids du passé et l'impossibilité de nombreux cadres administratifs de l'éducation à innover dans la gestion pédagogique et administrative des établissements conduisent à un immobilisme et à un conservatisme regrettable. Les propositions pour tenter d'organiser autrement les effectifs, les emplois du temps, les salles de classe, les modalités d'apprentissage, les évaluations formatives ou sommatives, la discipline sont difficiles à mettre en oeuvre. Quant aux notions de conseils d'établissement ou d'équipes pédagogiques, si elles commencent à être connues, il n'en demeure pas moins qu'il est exceptionnel de les voir fonctionner, être des forces de propositions et participer concrètement à une amélioration des performances des enfants.

II) La formation des enseignants du secondaire

L'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation passe nécessairement par l'amélioration des moyens didactiques et des niveaux de formation et de qualification des enseignants aux différents cycles d'enseignement ainsi que par une meilleure liaison de l'école aux impératifs de développement économique, social et culturel du pays.

1) la formation initiale.

En ce qui concerne la formation initiale, elle est assurée à la fois par les universités pour la formation académique (filière professeurs de français qui ne livre sur le marché que 2 ou 3 maîtres par an) et par l'ISSEG qui renforce cette formation et assure la formation professionnelle. Face au déficit important en professeurs au secondaire, et en raison du taux élevé d'accès au collège, l'Etat emploie actuellement des centaines de contractuels qui sont recyclés par vague à l'ISSEG.

2) la formation continue

Suite à la décision des Etats Généraux de l'Education en 1984 de réintroduire dans toutes les matières et dans tous les cycles le français comme langue d'enseignement, il a été réalisé:

- la mise à niveau de 400 professeurs de français au CPL2 avec l'appui de la Coopération française.
- la reconversion de près d'une centaine d'ingénieurs agronomes en professeurs de français à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée à la fin des années 80 ;
- la formation de près de 50 animateurs pédagogiques de français pour le secondaire de 1993 à 1995 par le projet d'appui pédagogique de la Coopération Française ;
- la formation à distance de 600 professeurs de collège en didactique du français en 1998-1999 par l'INRAP en collaboration avec l'ACCT.

La formation continue des enseignants, qui devrait perpétuellement être au cœur des réformes du SE, ne bénéficie pas suffisamment, aujourd'hui, de l'attention qu'elle mérite.

3) -le cas particulier des APES

La mission essentielle de ce personnel qualifié est d'assurer la FC de tous les professeurs en situation de classe. A cela s'ajoute un service d'enseignement de 12 h hebdomadaires. Pour leur permettre de réaliser leur mission de formation rapprochée des

enseignants, ils ont été redéployés sur l'ensemble du territoire. Ainsi, chaque Inspection Régionale bénéficie des services de formation et d'enseignement de plusieurs APES de français.

III) La rénovation des programmes

1) Historique

En 1987, l'Institut Pédagogique National (IPN, aujourd'hui INRAP7) a procédé à la révision des programmes sur la base de la pédagogie par objectifs (PPO). Cette approche a l'avantage d'introduire la formation par les objectifs, et par conséquent, de tenter de mieux préciser les activités des enseignants et des apprenants dans l'acte pédagogique. Alors, le caractère obligatoire de la relation pédagogique a fait place à une collaboration ou à une coopération entre formateurs et formés. Les questions « que doit accomplir l'apprenant ? », « dans quelles conditions sa performance se déroule-t-elle ? », « quel niveau attend-on de lui ? » accompagnent constamment la réflexion des concepteurs de programmes et des didacticiens des disciplines.

Cette étape a donc constitué un bond qualitatif par rapport aux anciens programmes et marqué un progrès louable en matière de développement curriculaire. Ces programmes ont été élaborés sur la base d'une nouvelle définition des finalités, des buts du système éducatif et du profil de sortie des élèves. La pédagogie par objectifs a contribué à structurer les contenus en spécifiant les objectifs d'apprentissage pour les élèves. Cependant, le côté réducteur et parcellaire de l'approche béhavioriste (dénoncé ailleurs) qui exprime de manière simplificatrice en termes d'objectifs à court terme peut difficilement traduire des niveaux de complexité de la tâche. C'est ainsi qu'avec l'Education en matière de population (FNUAP) et le projet « Référentiels » de la Coopération française, un vaste toilettage des programmes a été réalisé et qu'aujourd'hui l'entrée par les compétences structure le curriculum de l'école de base.

2) ARCHES, un projet inter-états d'appui à l'enseignement secondaire

C'est dans la volonté de mettre en oeuvre une politique d'enseignement et d'apprentissage adaptée à l'environnement que la Guinée a participé à de nombreux séminaires sur l'harmonisation des programmes de français, de mathématiques, de sciences physiques et technologiques et de sciences de la vie et de la terre au secondaire, organisés dans le cadre du projet ARCHES.

Pour mobiliser toutes les ressources humaines devant s'investir dans la conception et l'élaboration des programmes pour l'enseignement secondaire, il a été créé, par décision ministérielle, deux structures de pilotage, de coordination et de suivi :

- un Bureau Technique National (BTN) par discipline formé de x membres représentants l'INRAP, L'ISSEG l'Inspection Générale de l'Education (IGE), le Service des Examens et Concours les Animateurs Pédagogiques de l'Enseignement Secondaire, l'Assistance Technique française ;
- un Comité National de Suivi (CNS) unique composé de 6 membres représentants les Institutions Centrales et les disciplines bénéficiant de l'appui du projet ARCHES.

La Guinée est donc associée dans ces travaux de recherche, d'écriture, d'expérimentation, d'évaluation et d'implantation des programmes comme des manuels à une quinzaine de pays d'Afrique francophone et de l'Océan indien. Cette harmonisation devrait permettre de faciliter l'accès des élèves à une formation de niveau international tout en préservant la spécificité de la culture et de la société guinéennes.

3) le Programme Harmonisé de Français

En ce qui concerne les programmes de français pour les élèves de collège et de lycée, l'INRAP expérimente, dans le cadre d'une recherche-action, des programmes centrés sur les compétences, l'approche communicative dans 7 sites d'expérimentation. Les apprentissages des élèves sont régulièrement effectués et les résultats et analyses font l'objet de communication dans le cadre de regroupement internationaux à Madagascar dans le cadre pôle « Evaluation » et à Cotonou, dans le cadre « *Curricula, Programmes et profils de sortie* » du projet « Appui à ARCHES ».

Ce PHF veut accorder à cette langue de communication et d'enseignement une place prépondérante en vue de sa maîtrise indispensable à l'acquisition des autres domaines de savoir. Il s'agit aussi de définir d'une manière réaliste et précise, dans le profil de sortie, les objectifs d'apprentissage, les contenus, les activités élèves, les outils linguistique à faire maîtriser, les suggestion d'évaluation, les démarches pédagogique en faisant une large place à l'acquisition des connaissances de base en même temps qu'à des préoccupations d'ordre pratique.

IV) Les apprentissages au niveau secondaire

1) contenu des programmes et méthodes d'enseignement

Les programmes en vigueur au collège, issus des Etats Généraux de l'Education de 1984, partent de l'étude de thèmes et sont centrés sur les contenus. ils sont déclinés sous forme de chapitres qui correspondent aux grandes entrées de la grammaire traditionnelle: type de phrases, type de textes. Quelques oeuvres de la littérature africaine francophone sont référencées mais ces ouvrages sont difficilement disponibles dans les établissements et sur le marché local.

Les programmes de lycée sont aussi thématiques, littérature africaine, littérature française et littérature étrangère. Les cours de langue portent sur les techniques de l'expression écrite et la grammaire. Les oeuvres au programmes sont étudiées la plupart du temps sous forme d'extraits.

Au collège, les deux activités principales sont la lecture expliquée et la grammaire. Celles-ci sont souvent transmissives, expositives et monotones. La plupart du temps les élèves copient dans le cahier et ne participent pas à des échanges langagiers dans la classe.

Les autres rubriques sont également abordées, mais de manière très cloisonnée, donc artificielle et peu productive. L'activité « techniques d'expression écrite » donne des productions généralement médiocres et peu adaptées au contexte d'usage du français. Les techniques d'expression orale ne sont jamais abordées, sauf pour préparer de la production écrite. Elles ne sont d'ailleurs pratiquement pas mentionnées dans les programmes et instructions officielles.

Chez les professeurs n'ayant pas suivi la formation du CPL2, la pédagogie frontale, la centration sur les contenus et le cloisonnement des rubriques sont la règle générale. Le souci officiel d'achèvement à tout prix des programmes explique très largement ce comportement, sans qu'il soit besoin de mentionner le manque réel de formation professionnelle.

Les professeurs qui ont bénéficié de la formation CPL2 expriment d'ailleurs très souvent leur désarroi, car ils éprouvent dans ce contexte le plus grand mal à appliquer une pédagogie centrée sur l'apprenant, et sont parfois en butte aux remarques des personnels chargés de leur suivi et évaluation qui n'hésitent pas à prôner le retour aux « méthodes traditionnelles ».

Au niveau des conditions matérielles d'exercice, le fait dominant est l'absence fréquente de documents pédagogiques, et même de tout matériel didactique, dans certains établissements, en dehors du tableau noir et de la craie, ce qui provoque des pertes de temps (copie de textes au tableau) et des prises de notes surabondantes pour les élèves. Le phénomène « grand groupe » vient s'ajouter à cette pénurie, tant à Conakry que dans les autres grands centres urbains. Il n'est pas rare, au collège, de voir des classes dont l'effectif officiel atteint 120 ou 150.

2) Certifications et examens

Les mécanismes de passage pour entrer au secondaire sont assez classiques. Après six années d'enseignement primaire, les jeunes guinéens se présentent à l'« examen d'entrée en 7^e » (53,2% d'admis en 2000-2001). Cette épreuve, organisée au niveau national (sujets uniques pour tout le pays), corrigée au niveau préfectoral, comporte six épreuves (calcul, dictée/questions, rédaction, sciences d'observation, histoire / géographie et éducation civique). Pour intégrer le lycée, les collégiens doivent être admis au BEPC (46% d'admis en 2000-2001). Au lycée, l'élève s'oriente dans l'une des trois options (dont l'option « Sciences Sociales » dans laquelle le français occupe 6 h hebdomadaires). Le diplôme sanctionnant la fin de la 12^{ème} année (ou 1^{ère} est le « baccalauréat première partie » (48,3% d'admis en 2000-2001) et celui sanctionnant la fin du cycle secondaire est le « baccalauréat deuxième partie » (45,5% d'admis en 2000-2001). Les candidats admis au baccalauréat deuxième partie sont soumis à un concours pour être reçus à l'Université.

L'épreuve de français au BEPC reste très traditionnelle : rédaction et dictée / questions. Aux deux bac, les élèves composent soit une dissertation, soit un résumé de texte et questions qui portent sur le texte à résumer, soit commentaire composé. Ces épreuves sont très largement inspirées de celles en vigueur dans le S.E français des années 60-70. Il n'est pas rare de constater, parfois, une inadéquation entre sujets d'examen et programmes.

En ce qui concerne l'évaluation formative, les exercices proposés sont la plupart du temps improvisés sous la pression institutionnelle qui réclame un certain nombre de notes par période. Les enseignants n'ont bien souvent bénéficié d'aucune formation à l'évaluation. Souvent, on donne aux élèves des épreuves à réaliser sans connaître l'objet de savoir que l'on veut vérifier, évaluer. Rares sont les professeurs qui partent d'un objectif d'apprentissage pour aboutir à l'évaluation d'une compétence, d'un savoir ou d'un savoir-faire. L'évaluation reste souvent cumulative et elle reflète les pratiques d'enseignement basées sur l'accumulation des connaissances.

Enfin la pratique des compositions semestrielles bloquées paralyse la vie des établissements pendant deux fois quinze jours, voire plus, par année scolaire, et empêche la mise en place de tout système de contrôle continu des compétences.

3) Les manuels

Il n'y a pas de production endogène de manuels pour le français au secondaire en Guinée. Récemment, dans le cadre du projet de la Banque Mondiale « Education de Base pour Tous », le gouvernement guinéen a procédé à l'achat de près de 500 000 manuels de français, de mathématiques, de sciences physiques, de biologie, d'histoire et de géographie. L'objectif à court terme est d'arriver à un ratio d'un livre par élève dans toutes les disciplines. Il faut noter cependant :

- l'inadéquation de certains manuels avec les programmes en cours d'harmonisation: c'est le cas de la collection *Le Manguié* pour le PHF ;
- la difficulté qu'ont certains enseignants à utiliser le livre comme support pédagogique régulier et à se séparer de préparations anciennes resservies chaque année qui

nécessitent de longues séances de copie au tableau et dans les cahiers ;

- le manque de bibliothèques et de magasins de stockage dans la plupart des établissements scolaires ;

- le coût relativement élevé des frais de location à 1000 GNF par ouvrage qui ne donne pas accès aux manuels pour tous.

De nombreuses études en économie de l'éducation (menées notamment dans plusieurs pays francophones par l'IREDU) montrent que la mise à disposition permanente (à l'école et à la maison) pour l'élève du manuel de lecture au primaire et du livre de français au secondaire est sans doute le premier paramètre favorisant l'augmentation des résultats et conduisant à l'acquisition des compétences visées. C'est dire l'importance qu'il y a à dégager des moyens et des cadres pour la conception de manuels adaptés à la réalité de l'enseignement et de l'apprentissage du français dans notre pays.

V) Perspectives de développement du français au secondaire

1) au niveau de l'harmonisation des programmes

a) ouvrir la réflexion sur la communauté éducative globale

Il semble temps aujourd'hui de proposer une réflexion au niveau national :

- sur l'attente des politiques, du monde socio-économique, des parents, des élèves quant aux finalités du collège et du lycée.

- sur le français, outil de communication constitutif d'un capital culturel élargi, vecteur de l'acquisition de connaissances et de compétences transversales, sur son enseignement en mettant en commun les idées, les expériences et les recherches dans l'élaboration des curricula, sur les approches pédagogiques, sur la formation initiale et continue des enseignants, sur l'évaluation en multipliant les échanges d'idées et d'expériences, notamment dans le cadre du PRAP ARCHES/HPF « Curricula, programmes et Profils de sortie » domicilié au Bénin.

b) poursuivre la réflexion sur l'articulation entre les cycles

Il reste à articuler véritablement les programmes de collège sur les profils de sortie de l'école élémentaire et à commencer à réfléchir à la transition entre le profil de sortie du collège et l'entrée au lycée (ce cycle n'a pas encore été touché par le mouvement de refondation des programmes qui privilégie l'entrée par les compétences). Il s'agit aussi d'ancrer les compétences acquises au collège dans la réalité sociale et pratique afin de coller au plus près aux besoins des élèves citoyens, aux besoins des familles et à ceux de la société. Et l'on retrouve là la question ayant trait à la nature de l'école de base: où s'arrête-t-elle ? Ne pourrait-on pas envisager des structures alternatives conduisant à son allongement pour tous ?

Enfin, il faudra très rapidement définir les linéaments de devis pédagogiques pour l'élaboration de futurs manuels, des guides pédagogiques, des livrets d'accompagnement, des banques de textes et de documents authentiques (oraux et écrits). Il s'agira plus particulièrement de favoriser la lecture, de développer chez les élèves la capacité à s'informer, à trouver des informations dans toutes sortes de documents, surtout dans ceux qu'ils n'ont pas l'habitude de manipuler, d'apprendre de manière autonome. C'est vers cette compétence « d'apprendre à apprendre » que ce PHF tend, en intégrant la dimension transdisciplinaire du français, support de toutes les activités au collège comme au lycée.

2) au niveau de la formation des enseignants

Introduire le PHF dans la pratique scolaire nécessite de proposer des formations

d'accompagnement pour les professeurs, formations qui visent également à les rassurer. Celles-ci devront porter sur le renforcement de l'acquisition des savoirs disciplinaires, sur une meilleure connaissance des théories de l'apprentissage. Elles devront mettre l'accent sur la didactique de la discipline et la maîtrise des habiletés pédagogiques. Elles devront également proposer un répertoire étendu de stratégies de gestion de classe et d'évaluation des apprentissages. Elles procureront aux praticiens un certain nombre de techniques pour concevoir des exercices, enseigner autrement la grammaire ou l'orthographe, développer chez leurs élèves des compétences affirmées en expression orale, en lecture et en production d'écrits.

Conclusion

Ces quelques réflexions et pistes de travail peuvent concourir, avec le temps, à l'édification d'un curriculum pour l'apprentissage du français au secondaire en Guinée. Les obstacles à lever sont encore nombreux. Cependant, nous disposons d'un socle solide: le PHF pour le collège commence à répondre à un certain nombre de questions propres au curriculum¹. Il définit les buts et finalités de l'apprentissage de la langue française à ce cycle. Il apporte des indications sur les pratiques pédagogiques, les objectifs et les méthodes d'apprentissage, les progressions, les évaluations... Ce document volumineux a le mérite d'avoir conduit ses concepteurs et ses expérimentateurs à se poser et à poser un certain nombre de questions à l'institution et aux collègues de terrain. Il prépare un vaste chantier pour demain : la rénovation des programmes du second cycle.

Notes

¹ cf. : « *Mise en place des programmes harmonisés de français pour le secondaire en Guinée Conakry* », INRAP Conakry, mars 2001.